

Aa. Vv., «Cahiers staëliens», n. 55

Olivier Catel



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/studifrancesi/26453>

DOI : 10.4000/studifrancesi.26453

ISSN : 2421-5856

Éditeur

Rosenberg & Sellier

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2007

Pagination : 188-189

ISSN : 0039-2944

Référence électronique

Olivier Catel, « Aa. Vv., «Cahiers staëliens», n. 55 », *Studi Francesi* [En ligne], 151 (LI | I) | 2007, mis en ligne le 30 novembre 2015, consulté le 08 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/studifrancesi/26453> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/studifrancesi.26453>

Ce document a été généré automatiquement le 8 novembre 2020.



Studi Francesi è distribuita con Licenza Creative Commons Attribuzione - Non commerciale - Non opere derivate 4.0 Internazionale.

Aa. Vv., «Cahiers staëliens», n. 55

Olivier Catel

RÉFÉRENCE

«Cahiers staëliens», n. 55, 2004, Genève, Slatkine, pp. 290.

- 1 À l'occasion du bicentenaire de la mort de Jacques Necker, la Société des études staëliennes a décidé de s'intéresser au grand homme politique genevois qui a servi passionnément la France et suscité louanges ou vives condamnations. Souvent mal jugé depuis le XVIII^e siècle, il n'a été réhabilité que très récemment. Ces communications, données à Paris et Coppet, poursuivent l'entreprise de justification et tentent de donner un portrait complet, tout en nuances, des actes, des idées et du caractère de celui qui a dirigé le Trésor royal pendant près de vingt ans, joui d'un solide soutien populaire et n'a cessé de réfléchir aux problèmes politiques et religieux de sa patrie d'adoption.
- 2 Jean-Denis BREDIN (pp. 11-29) montre le goût de Necker pour la France, qui s'est traduit par un sens prononcé de la grandeur et de la gloire, jugée possible par l'obtention du crédit de l'opinion publique; Necker la considère comme une «idée-force», «un substitut du corps représentatif», capable de gouverner, explique Lucien JAUME (pp. 207-232). Le ministre entrevoit ainsi les possibilités d'un gouvernement d'opinion, avec les salons, typiquement français, pour modèle. Léonard BURNAND (p. 241-255), dans un florilège de textes de Necker abordant les questions théoriques politiques et religieuses, donne un aperçu de ses grandes orientations philosophiques, tandis que Jean-Daniel CANDAU (pp. 55-71) évoque son activité diplomatique de ministre de la République de Genève à la Cour et son action lors des tensions entre la France et la Suisse. Avriel GOLBERGER (pp. 143-151), s'intéressant à un buste de Necker présent chez George Washington, souligne son rôle important dans la guerre d'Indépendance américaine à la recherche de fonds pour entretenir les troupes et la flotte.
- 3 Gérard GENGEMBRE (pp. 131-141), étudiant l'entrée «Necker» dans le *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle*, le montre considéré comme un grand banquier mais un homme

politique insuffisant, n'ayant pas compris les enjeux historiques de son temps. Léonard BURNAND (pp. 31-53) dévoile l'historiographie de la véritable «légende noire» répandue à son sujet: même si, depuis le XIX^e siècle, quelques voix s'élèvent pour le défendre, l'intense effort de réhabilitation n'a commencé que dans les années 1970, sans suffire à faire taire ses détracteurs. Alfred NECKER (pp. 233-239) cherche au contraire à montrer que cet écrivain réputé ennuyeux était en fait un «homme d'esprit» (p. 239). André ENCREVÉ (pp. 73-130), considérant sa correspondance privée, évalue la réception de ses ouvrages sur la religion: d'abord «naturelle», envisagée comme une règle de vie assurant la paix sociale dans les années 1780, la position religieuse de ses premiers ouvrages a été généralement bien reçue, mais celle, plus clairement protestante, témoignant d'un certain retour vers le dogmatisme, après 1790, a été mal accueillie en France et dans les pays catholiques.

- 4 Othenin D'HAUSSONVILLE (pp. 153-206) raconte aussi la longue histoire de la liquidation de la créance de Necker (1778-1815) qui a impliqué trois générations. En 1778, il prête deux millions de livres au Trésor pour montrer l'exemple, mais, après la Révolution, malencontreusement classé parmi ceux des émigrés, son compte ne peut «être liquidé», selon l'expression de l'époque. Après sa mort en 1804, Mme de Staël, qui a besoin d'argent et considère cette créance comme «une dette sacrée» de l'État, demande, avec son fils Auguste, gain de cause auprès de l'Empereur qui l'a exilée. En 1815, Louis XVIII reconnaît la dette de son frère et accorde une rente perpétuelle de 100 francs, qui ne compense pourtant pas la perte financière de la famille Necker.
- 5 Ce numéro des «Cahiers staëliens» dresse un portrait de l'homme public et privé et permet une réévaluation positive de son action politique. De plus, il offre quelques documents inédits de Mme de Staël.